



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SPORT MAG SA**, Rue de Genève 75,
1004 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 03.10.2011
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.11.2011
4. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 3 octobre 2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: toute activité dans le domaine de l'édition, en particulier l'édition de magazines sportifs.

Office des faillites de Lausanne
Tél. 021 316 65 04
1014 Lausanne Adm cant

00710013

